

Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 Avril 2012

Présents : Mmes BARBIER Marie-Claire, GUICHON-DEPRIMOZ Françoise, MANIFICAT Anne-Marie, MICHAUD Monique, MOSSAZ Isabelle, MM. BARBIER Roger, COUTABLE Fabien, DURUPHTY Raymond, MASSONNAT Lucien, RIPOLL Robert, THONET Jean-Michel, THONIN Jean-François

Pouvoirs : M. FACHAUX Jean-Michel donne pouvoir à Mme MOSSAZ Isabelle

Excusé : M. CAGNON Philippe

Approbation du dernier compte rendu
Madame MICHAUD est désignée Secrétaire de Séance.

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : la création d'une régie temporaire pour le concert du 27/04/2012. Les conseillers ne formulent pas d'objection à cet ajout.

A - Finances Communales

Madame le Maire explique que des discussions sont en cours à la Communauté de Communes de Chautagne concernant le mécanisme de péréquation horizontale qui imposera la mise en place de mécanismes de reversements de solidarité entre collectivités. Des discussions sont en cours au sein de la Communauté de Communes entre celle-ci et l'ensemble des communes membres.

1. Vote des taux d'imposition 2012 (Marie-Claire BARBIER)

Mme le Maire présente au Conseil le projet de Budget Primitif 2012 de la Commune.

Comme en 2011, la commune doit déterminer les taux d'imposition pour les taxes qu'elle perçoit directement :

- la Taxe d'Habitation
- la Taxe Foncier Bâti
- la Taxe Foncier Non Bâti

La commission des finances a examiné l'évolution des bases communiquées par les services de l'Etat. Elle a établi une proposition, sur la base d'une augmentation de 0,5%.

	Taux 2011	Taux 2012 (Taux 2011 +0,5%)
TH	6,26	6,29
TFB	15,83	15,91
TFNB	69,11	69,46

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'adopter les taux d'imposition suivants pour 2012 :

- taxe d'habitation : 6.29%
- taxe foncière bâti : 15.91%
- taxe foncière non bâti : 69.56%

2. Vote des subventions 2012 aux associations

Mme le Maire explique au Conseil que les demandes de subventions émanant de divers organismes ou associations ainsi que la liste des associations traditionnellement subventionnées par la commune ont été examinées en commission finances.

Pour cette année, il est proposé que le budget communal prenne en charge une partie des subventions habituellement versées sur le budget du CCAS.

Le Conseil doit délibérer au titre de l'exercice 2012, il est proposé de verser les subventions suivantes :

- Coopérative scolaire : 1820 € (1320 € Classe de reige, 500 € Projet cinéma)

- Association des anciens combattants : 235 €
- Association des combattants : 50 €
- Collège de Culoz (voyages scolaires) : 690 €
- La Traine Chautagnarde : 50 €
- Prévention routière : 50 €
- APEI Papillons Blancs : 50 €
- Arc en ciel : 50 €
- Les lucioles : 50 €
- Croix Rouge : 50 €
- Donneurs de sang : 50 €
- Restos du Cœur : 50 €

Soit au total 3195 € au compte 6574 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le versement des subventions comme listé ci-dessus.

3. Budget Primitif 2012 (Marie-Claire BARBIER)

- Budget Principal

Vote du Budget Principal 2012

Vu le code général des collectivités territoriales notamment le livre VI « dispositions financières et comptables » titre Unique Chapitres I. II et III

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget 2012 de la commune qui s'équilibre :

Section de fonctionnement

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2011 du budget et repris au budget 2012, le budget est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 1 043 808 € pour la section de Fonctionnement

Section d'investissement :

Compte tenu de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2011 du budget et repris au budget 2012, le budget est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 2 352 787€ pour la section d'Investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- D'approuver le Budget 2012 de la commune tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement
- D'autoriser Mme le maire à signer tous les documents correspondants à l'approbation de ce budget et à réaliser toutes les démarches nécessaires

- Budget Eau,

Vote du Budget Eau 2012 de la Commune

Vu le code général des collectivités territoriales notamment le livre VI « dispositions financières et comptables » titre Unique Chapitres I. II et III

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Eau 2012 de la commune présenté en euros qui s'équilibre :

Section d'Exploitation

Compte tenu de l'excédent d'exploitation constaté au compte administratif 2011 du budget et repris au budget 2012, le budget est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 282 039€ pour la section d'exploitation

Section d'investissement :

Compte tenu de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2011 du budget et repris au budget 2012, le budget est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 278 809€uros pour la section d'Investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le Budget Eau 2012 de la commune tant pour la section d'exploitation que pour la section d'investissement et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents correspondants à l'approbation de ce budget et à réaliser toutes les démarches nécessaires

- Budget Assainissement

Vote du Budget ASSAINISSEMENT 2012 de la Commune

Vu le code général des collectivités territoriales notamment le livre VI « dispositions financières et comptables » titre Unique Chapitres I. II et III

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Assainissement 2012 de la commune présenté en euros qui s'équilibre :

Section d'Exploitation

Compte tenu du résultat d'exploitation constaté au compte administratif 2011 du budget et repris au budget 2012, le budget est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 66 477€uros pour la section d'exploitation

Section d'investissement :

Compte tenu du résultat d'investissement constaté au compte administratif 2011 du budget et repris au budget 2012, le budget est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 194 798 €uros pour la section d'Investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à la majorité (12 voix et 2 abstentions de Fabien COUTABLE et Robert RIPOLL) :

- D'approuver le Budget Assainissement 2012 de la commune tant pour la section d'exploitation que pour la section d'investissement.
- D'autoriser Mme le maire à signer tous les documents correspondants à l'approbation de ce budget et à réaliser toutes les démarches nécessaires

- Budget Camping

Vote du budget 2012 du Camping

Vu le code général des collectivités territoriales notamment le livre VI « dispositions financières et comptables » titre Unique Chapitres I. II et III

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Camping 2012 de la commune présenté en euros qui s'équilibre :

Section d'Exploitation

Compte tenu du résultat d'exploitation constaté au compte administratif 2011 du budget et repris au budget 2012, le budget est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 85 691€uros pour la section d'exploitation

Section d'investissement :

Compte tenu du résultat d'investissement constaté au compte administratif 2011 du budget et repris au budget 2012, le budget est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 394 142 €uros pour la section d'Investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- D'approuver le Budget Camping 2012 de la commune tant pour la section d'exploitation que pour la section d'investissement.

- D'autoriser Mme le maire à signer tous les documents correspondants à l'approbation de ce budget et à réaliser toutes les démarches nécessaires

4. Budget assainissement : modification de la durée d'amortissement des biens

Madame le Maire rappelle au Conseil que la durée d'amortissement des biens est actuellement fixée à 40 ans pour ce qui concerne le budget assainissement.

Les actuelles études menées au titre du schéma directeur semblent montrer que la durée de vie des biens semble en réalité supérieure. D'autre part, le niveau élevé des dotations aux amortissements pèse actuellement lourd sur la section d'exploitation du budget d'assainissement, un allongement de la durée permettrait d'alléger le poids de cette dotation.

Il semble donc opportun d'augmenter la durée d'amortissement des biens et de passer de 40 à 60 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver cette proposition et d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches pour mettre en place cette mesure.

5. Budget camping : amortissement des biens

Madame le Maire rappelle au Conseil que le budget annexe « Camping les Peupliers » a été créé en 2011.

Il est nécessaire de fixer des durées d'amortissement de certaines catégories d'immobilisation en vue de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Il est proposé de les fixer comme suit :

- Immobilisations incorporelles : 5 ans
- Immobilisations corporelles :
 - Matériels et outillages techniques : 10 ans
 - Agencements et aménagements de terrain : 30 ans
 - Bâtiments légers, abris : 15 ans
 - Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques : 20 ans

Par mesure de simplification, il est proposé de fixer un seuil unitaire en deçà duquel les biens de faible valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an, et de fixer ce seuil à 300 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver les propositions établies ci-dessus concernant l'amortissement des biens sur le budget « camping ».

6. Modification des tarifs communaux assainissement

Madame le Maire explique au Conseil que, compte-tenu des difficultés à équilibrer la section d'exploitation, la commission finances a examiné la possibilité de revoir les tarifs appliqués aux usagers concernant l'assainissement collectif.

Il est rappelé qu'actuellement le tarif est composé d'une part fixe s'élevant à 23 € et d'une part variable s'élevant à 0.18 € par m3.

Il est proposé au conseil de porter la part fixe à 29€ et la part variable à 0.28 € par m3, par ailleurs, il est décidé du fait de cette augmentation de conserver les mêmes tarifs en ce qui concerne l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à la majorité (12 voix pour, 2 absentions de Fabien COUTABLE et Robert RIPOLL) d'approuver ces nouveaux tarifs qui entreront en vigueur au 1^{er} juin 2012.

7. Recrutement services techniques : prolongation de deux CAE

Madame le Maire explique au Conseil que les deux contrats CAE renouvelés à l'automne 2011 arrivent à terme. Compte tenu des besoins de la commune en période estivale, il semble nécessaire de maintenir trois postes aux services techniques, par ailleurs, à ce jour, il est toujours nécessaire d'effectuer un recrutement temporaire pour remplacer un agent placé en congé de longue durée. Des échanges sont en cours avec les services de Pôle Emploi pour prolonger de six mois l'aide apportée sur ces deux contrats.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de prolonger les deux contrats CAE pour une durée de six mois, et d'autoriser Madame le Maire à contractualiser avec les services de Pôle Emploi pour leur prolongation.

B – QUESTIONS DIVERSES

1. Rajout à l'ordre du jour : création d'une régie temporaire pour le concert du 27/04/2012

Madame le Maire explique au Conseil qu'une régie temporaire est nécessaire pour encaisser les recettes du concert organisé par la commission patrimoine le 27 avril 2012.

La trésorerie d'Aix les Bains souhaite donc que le Conseil municipal de Chindrieux examine cette proposition et se prononce sur la création de cette régie temporaire, limitée à l'organisation du concert.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité la création d'une régie temporaire pour l'organisation du Concert du 27/04/2012 organisé à Chindrieux.

2. Autres questions évoquées

Madame le Maire évoque les échanges en cours concernant l'ancien restaurant « la Cheminée » à Chindrieux. Elle précise que les bâtiments pourraient être rachetés pour installer une future maison de santé (bâtiment principal) et les services techniques de la commune (anciens garages). La SEMCODA pour la partie principale et la commune pour les bâtiments annexes ont fait une proposition dans ce sens aux représentants des héritiers de la propriété.

Au cours de la séance, Madame le Maire a brièvement évoqué les résultats du recensement 2012 : ces résultats sont ceux enregistrés par les agents recenseurs et doivent être validés d'ici la fin de l'année par les services de l'INSEE : 790 logements dont 565 résidences principales et 144 résidences secondaires ont été repérés, et 1239 personnes résidents principaux présents dans leur logement au moment de l'enquête ont été recensés.

A cela devront s'ajouter les habitants comptés à part et les personnes absentes de leur logement au moment de l'enquête, l'ensemble formant la population légale 2012 de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.